

Communiqué de presse

**Concours des maisons fleuries
Remise des prix 2015 et ouverture des inscriptions 2016**

La Ville de Colmar organise, sous le patronage du Conseil National des Villes et Villages fleuris, un concours annuel de décoration florale, à l'intention des Colmariens qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie et à la qualité de l'environnement.

Gilbert Meyer, Maire de Colmar, et Cécile Siffert, adjointe en charge du fleurissement et de l'embellissement de la ville, recevront les 112 participants à l'édition 2015 du concours « des maisons fleuries » :

Jeudi 14 avril – 19h

Salle des Familles – place du Capitaine Dreyfus

Les journalistes sont cordialement invités à participer à cette cérémonie

Lors de cette cérémonie, l'ensemble des participants se verront remettre leurs prix respectifs, fonction de leur classement au titre du concours de l'année dernière : des plantes et des bons d'achat à valoir auprès de plusieurs horticulteurs de Colmar.

Les Colmariens désireux de participer en 2016 pourront prochainement s'inscrire. Le formulaire d'inscription sera disponible :

- à l'accueil de l'Hôtel de Ville, place de la Mairie,
- aux Espaces Verts de la Ville, 16 rue Frédéric Chopin
- dans le prochain Point Colmarien, distribué à partir du 18 avril
- sur le site Internet www.colmar.fr

Les candidatures devront être déposées avant le 17 juin.

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Six catégories sont prévues :

- maisons avec jardins très visibles de la rue
- balcons, terrasses et fenêtres
- décors floraux en bordure de voie publique
- hôtels, restaurants et commerces
- centre-ville
- immeubles

Contact presse :

Delphine Sivignon

+33 (0)3 69 99 56 21

+33 (0)6 99 02 64 33

delphine.sivignon@colmar.fr